



*Quoi de neuf
à Uzein ?*

Votre Mairie est ouverte :
de 9h à 12h les lundi, mardi, jeudi et
vendredi ;
de 13h30 à 18h les mardi et jeudi
Le maire reçoit sur rendez -vous :
Tél. 05 59 33 19 84
courriel: mairie.uzein@wanadoo.fr
Site internet : uzein.fr

JUIN 2018

Séance du Conseil Municipal du 19 juin 2018

1. Reversement du solde de subventions du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques aux communes de l'ancienne Communauté de Communes du Mieu de Béarn : M.le Maire expose que dans le cadre du contrat territorial passé entre le Département 64 et les communes de l'ancienne Communauté de Communes du Mieu de Béarn, une enveloppe financière avait été attribuée au Mieu de Béarn pour les travaux de voirie et la construction d'un Accueil de loisirs Sans Hébergement ALSH sur la commune d'Artiguelouve. Suite à la fusion au 1^{er} Janvier 2017 de la communauté d'Agglomération et d'une partie des communes de la Communauté de Communes du Mieu de Béarn, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées a perçu le solde de ces subventions.

En ce qui concerne la voirie communale, la compétence a été restituée aux communes, il y a donc lieu de restituer aux communes de l'ancien Mieu de Béarn le solde de subvention d'un montant de 79 345 € perçu par la Communauté d'Agglomération de Pau en le répartissant par commune en fonction du linéaire de voirie. Pour la commune d'Uzein, cela correspond à 7399,74 €.

En ce qui concerne la construction de l'Accueil de loisirs Sans Hébergement ALSH sur la commune d'Artiguelouve, le solde de la subvention perçue par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées se monte à 98 251.07 €. La clé de reversement proposée tient compte du potentiel fiscal et de la population valeur INSEE 2017 et d'une répartition solidaire entre les 14 communes. Pour la commune d'Uzein, cela correspond à 9090,56 €. Détail par commune :

COMMUNES	KM VOIRIE	Sommes restituées Au titre de la voirie	Clé de répartition En %	Reversement solde Subvention CD
ARBUS	21.9	61 931.44	9.17	7 276.27
ARTIGUELOUVE	18.6	52 722.09	7.81	6 194.29
AUBERTIN	27.1	76 485.59	11.33	8 986.23
AUSSEVIELLE	8.6	24 421.72	3.62	2 869.28
BEYRIE	6.1	17 260.46	2.56	2 027.92
BOUGARBER	12.1	34 181.93	5.06	4 016.01
CAUBIOS LOOS	12.2	34 506.80	5.10	4 054.18
DENGUIN	26.3	74 381.00	11.01	8 738.96
LAROIN	20.7	58 575.39	8.67	6 881.97
MOMAS	18.7	52 727.74	7.81	6 194.94
POEY LESCAR	16.3	46 176.68	6.84	5 425.26
ST FAUST	22.0	62 035.96	9.19	7 288.55
SIROS	6.0	16 949.72	2.50	1 991.40
UZEIN	22.3	62 982.32	9.33	7 399.74
TOTAL	238.9	675 338.84	100.00	79 345.00

2. Versement d'une dotation de solidarité au Centre de loisirs sans hébergement de la commune d'Uzein (ALSH le Petit Prince) : Afin de permettre l'équipement des 3 centres d'Accueil de loisirs Sans Hébergement du territoire du Mieu de Béarn une subvention de 20 000 € avait été votée par le Conseil de Communauté pour chaque ALSH soit l'Ile aux Enfants d'Artiguelouve, Récr'évasion de Poey de Lescar et le Petit Prince d'Uzein. En raison de l'important travail lié de fusion du Mieu avec l'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées, l'écriture de versement de la subvention votée à l'ALSH du Petit Prince d'Uzein n'a pas été passée. Afin de corriger cette erreur matérielle, les anciennes communes du Mieu de Béarn sont invitées à reverser la subvention de 20 000 € votée, suivant la clé de répartition suivante.

La clé de reversement proposée tient compte du potentiel fiscal et de la population valeur INSEE 2017 et d'une répartition solidaire entre les 14 communes. Pour la commune d'Uzein, cela correspond à un versement de 1850,48 €. Détail par commune :

COMMUNES	Potentiel Financier	%	Population INSEE 2017	%	Solidarité	%	% Moyen	Répartition Subvention 98 251,07 €
ARBUS	779 808,00	8,08	1152	8,54	7 017,93	7,14	7,92	7 784,80
ARTIGUELOUVE	1 200 257,00	12,44	1620	12,02	7 017,93	7,14	10,53	10 348,88
AUBERTIN	488 623,00	5,06	652	4,84	7 017,93	7,14	5,68	5 581,78
AUSSEVIELLE	481 814,00	4,99	787	5,84	7 017,93	7,14	5,99	5 886,61
BEYRIE	128 822,00	1,34	200	1,48	7 017,93	7,14	3,32	3 262,44
BOUGARBER	544 661,00	5,65	854	6,33	7 017,93	7,14	6,40	6 262,70
CAUBIOS LOOS	344 688,00	3,57	513	3,81	7 017,93	7,14	4,84	4 755,50
DENGUIN	1 346 522,00	13,96	1748	12,97	7 017,93	7,14	11,35	11 156,31
LAROIN	750 089,00	7,77	1036	7,68	7 017,93	7,14	7,53	7 402,16
MOMAS	323 390,00	3,35	564	4,18	7 017,93	7,14	4,89	4 807,12
POEY LESCAR	1 199 808,00	12,44	1599	11,86	7 017,93	7,14	10,48	10 296,34
ST FAUST	525 382,00	5,45	763	5,66	7 017,93	7,14	6,08	5 976,20
SIROS	457 014,00	4,74	720	5,34	7 017,93	7,14	5,74	5 639,67
UZEIN	1 077 171,00	11,16	1274	9,45	7 017,93	7,14	9,25	9 090,56
TOTAL	9 648 049,00	100,00	12 482	100,00	98 251,02		100,00	98251.07

3. Subvention de fonctionnement 2018 à l'ALSH le Petit Prince:

Suite au dernier conseil d'administration et conformément aux clés de répartition retenues par la CAF, la subvention 2018 sollicitée par l'ALSH « Le Petit Prince » auprès de la commune d'Uzein s'élève à 15 958 €. Voici le tableau de répartition entre les communes : BEYRIE (1 348 €) BOUGARBER (5 873 €) CAUBIOS LOOS (4 270 €) MOMAS (5 288 €) UZEIN (15 958 €)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 28 Novembre 2017 une subvention de 3 250 € avait été accordée à l'ALSH le Petit Prince, en raison d'un besoin de trésorerie ponctuelle de l'association rencontrée à la suite du sinistre du restaurant scolaire. Il est donc proposé au Conseil Municipal de déduire ces 3 250 € de la subvention de fonctionnement 2018, pour ainsi verser 12 708 € à l'ALSH le Petit Prince (4 729 € en Juillet 2018, et 7 979 € en Novembre 2018).

COMMUNES	Potentiel Financier	%	Population INSEE 2017	%	Solidarité	%	% Moyen	Répartition Subvention 20 000 €
ARBUS	779 808,00	8,08	1 152	8,54	7 017,93	7,14	7,92	1 584,66
ARTIGUELOUVE	1 200 257,00	12,44	1 620	12,02	7 017,93	7,14	10,53	2 106,62
AUBERTIN	488 623,00	5,06	652	4,84	7 017,93	7,14	5,68	1 136,23
AUSSEVIELLE	481 814,00	4,99	787	5,84	7 017,93	7,14	5,99	1 198,28
BEYRIE	128 822,00	1,34	200	1,48	7 017,93	7,14	3,32	664,10
BOUGARBER	544 661,00	5,65	854	6,33	7 017,93	7,14	6,40	1 274,84
CAUBIOS LOOS	344 688,00	3,57	513	3,81	7 017,93	7,14	4,84	968,04
DENGUIN	1 346 522,00	13,96	1 748	12,97	7 017,93	7,14	11,35	2 270,98
LAROIN	750 089,00	7,77	1 036	7,68	7 017,93	7,14	7,53	1 506,78
MOMAS	323 390,00	3,35	564	4,18	7 017,93	7,14	4,89	978,54
POEY LESCAR	1 199 808,00	12,44	1 599	11,86	7 017,93	7,14	10,48	2 095,92
ST FAUST	525 382,00	5,45	763	5,66	7 017,93	7,14	6,08	1 216,52
SIROS	457 014,00	4,74	720	5,34	7 017,93	7,14	5,74	1 148,01
UZEIN	1 077 171,00	11,16	1 274	9,45	7 017,93	7,14	9,25	1 850,48
TOTAL	9 648 049,00	100,00	12 482	100	98 251,02		100,00	20 000,00

Proposition adoptée à l'unanimité.

4. Bâtiments scolaires : convention de mise à disposition des locaux à l'ALSH le Petit Prince :

Suite à l'incendie du restaurant scolaire le 28 Mai 2017, le bâtiment abritant le service périscolaire et l'ALSH le Petit Prince a été endommagé. A ce jour, l'ensemble du bâti est interdit d'accès.

L'ALSH le Petit Prince devant exercer son activité du 07 Juillet 2018 au 03 Août 2018 et du 20 au 31 Août 2018 inclus, M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention d'occupation des locaux scolaires avec Mme la Présidente de l'ALSH.

5. Subvention au Comité des Fêtes :

M. le Maire a rencontré les membres du comité des fêtes suite à la demande de subvention pour financer l'organisation des fêtes locales. Après avoir présenté la demande de subvention et le programme des fêtes locales, il propose d'attribuer au comité des Fêtes le montant sollicité de 3 000 €.

6. Services municipaux : restauration scolaire et service périscolaire : adoption des règlements et fixation des tarifs pour l'année scolaire 2018-2019 :

- Règlements : Sur proposition de la Commission des affaires scolaires, des modifications ont été apportés aux règlements du restaurant scolaire et du service périscolaire (consultables en mairie, et transmis aux familles avec les dossiers d'inscription).

- Tarifs du restaurant scolaire (pas de modification par rapport à l'année scolaire 2017-2018)

Repas enfant : 3.30 € (majoration de 1 € par repas pour les non-résidents ayant une école publique dans leur commune de domiciliation) Repas adulte : 4.86 €

- Tarifs du service périscolaire:

	1^{er} enfant	2^{ème} enfant	3^{ème} enfant et suivant
Accueil du matin	1 € / présence (ext* : 1.30 €/présence)	0.50 € / présence (ext* : 0.65 €/présence)	gratuit
Accueil du soir	1 € / présence (ext* : 1.30 €/présence)	0.50 € / présence (ext* : 0.65 €/présence)	gratuit
Plafond de facturation mensuel	25 € / mois (ext* : 33 €/mois)	12.50 € / mois (ext* : 16.50 €/mois)	gratuit

* ext = extérieur = tarif appliqué pour les non-résidents ayant une école publique dans leur commune de domiciliation.

Tous les votes ont été adoptés à l'unanimité.

Informations diverses

1. Bibliothèque municipale : La bibliothèque sera fermée du 01/08/2018 au 03/09/2018 inclus.

Tous les livres empruntés avant le 06 juillet 2018 devront impérativement être restitués avant la fermeture estivale 2018. Les ouvrages empruntés à compter du 06/07/2018 pourront être restitués à compter de la rentrée de septembre soit le 04/09/2018.

MERCI AUX PARENTS DES ÉLÈVES AYANT EMPRUNTÉ
DES OUVRAGES AVEC L'ÉCOLE
DE S'ASSURER QUE LES RETOURS ONT BIEN ÉTÉ
EFFECTUÉS.

N'hésitez pas à venir choisir vos livres pour l'été, de nombreuses nouveautés sont arrivées.

Nous vous souhaitons de très agréables vacances et de belles lectures !



2. Etat civil : Naissances : CHALUS Clément le 20/02/2018 CHALUS Benoît et BORDENAVE Audrey CHAPELIÉ Léa le 01/04/2018 de CHAPELIÉ Guillaume et LAGÜES Nadège BONNASSE-GAHOT Anna le 19/04/2018 de Mr BONNASSE-GAHOT Frédéric et Mme DUNAND Laure
Décès : TASTET Jean le 21/02/2018 DEJARDINS Lionel le 26/03/2018
Pacs : BETAT Yannick et LE CORRE Lucille le 07/06/2018.

3. Vigilance : En cette période estivale, nous demandons à tous d'être vigilants et solidaires auprès du voisinage face à des individus dont c'est le métier est de voler. N'hésitez pas à fermer vos portes à clé et à contactez un élu ou la mairie dans le cas où de « faux agents » prétextent une autorisation du maire pour démarcher. Des informations et conseils de prévention sur le site : <https://www.referentsurete.com/>

4. Plan canicule :

En cas de fortes chaleurs, adoptez les bons gestes (<https://www.gouvernement.fr/risques/canicule>)

Plateforme téléphonique "canicule info service" 0 800 06 66 66 (appel gratuit) ouvert en cas d'épisode de fortes chaleurs, tous les jours de 9h à 19h.

Retrouvez ce bulletin municipal en version numérique sur le site dès le premier mercredi du mois et d'autres articles illustrés (CME : pique nique et élections ; Programme estival du centre de loisirs ; Emploi Atout'âge info ; les réunions publiques du PLUi ; Remise de chèques par l'association Salsa Enfants Malades ; Journée sportive, cérébrale et festive ; repas solidaire du CCFD – Terre solidaire ...) sur le site uzein.fr.

5. Info PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) :



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL 2020/2030

VERS UN URBANISME
DURABLE POUR LE
TERRITOIRE DE PAU
BÉARN PYRÉNÉES

PAU Béarn
Pyrénées
Communauté d'Agglomération

LE PLUi, LE MOMENT D'EN PARLER AVEC VOUS !

Le PLUi concerne tous les habitants : propriétaires, locataires, chefs d'entreprise, agriculteurs, commerçants, étudiants, associations... La mise en œuvre d'une concertation se doit de donner aux citoyens les clefs de lecture pour comprendre, s'approprier et débattre des enjeux d'aménagement sur son territoire de vie.

Plusieurs outils et espaces sont mis en place pour s'exprimer, s'informer, échanger.

POUR S'EXPRIMER

Tous les habitants de la Communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées peuvent formuler leurs observations et propositions :

- dans les registres mis à disposition dans chacune des 31 mairies des communes membres et au siège de la communauté d'agglomération à l'Hôtel de France | Place Royale à Pau.
- par courrier adressé à Monsieur le Président de Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées : Hôtel de France | 2, bis place Royale | BP 547 | 64010 Pau cedex.
- par mail : concertation.plui@agglo-pau.fr

POUR S'INFORMER

Le site internet de l'agglomération
Pau Béarn Pyrénées — www.agglo-pau.fr

Tous les documents en support papier et expositions, les dossiers complémentaires, les horaires et dates des expositions sont mis en ligne sur le site internet de l'agglomération, ainsi qu'un film de 20 minutes présentant la démarche du projet PLUi.

Dans chacune des 31 mairies membres
de la communauté d'agglomération et au siège de la CAPBP

- Le PADDi (Projet d'Aménagement et de Développement durable intercommunal) provisoire.
- Une information dans vos bulletins municipaux.
- Un dépliant « Vers un meilleur cadre de vie avec le PLUi ».

Dans dix mairies de la communauté d'agglomération

Une exposition, en septembre et octobre 2018, portant à connaissance le projet d'urbanisme durable pour notre territoire ainsi que sur les grands principes d'orientations d'aménagement pour les 10 ans à venir.

WWW.AGGLO-PAU.FR

Informations des associations

1 Foyer Rural d'Uzein Section Gymnastique : La saison 2017-2018 vient de s'achever. Elle s'est déroulée dans la Salle Polyvalente où nous avons cohabité avec d'autres activités et cela s'est très bien passé. Nous remercions la Municipalité d'avoir réussi la promesse de « caser » tout le monde suite aux événements que nous savons. Nous remercions aussi les professeurs de gym Marie et Géofray pour avoir mené cette activité avec bien et diversité ceci pour le plaisir de tous.

Bien que certains ont suspendu la fréquentation des cours pour les raisons qui leurs sont propres, l'effectif s'est maintenu majoritairement tout au long de la saison. Que tout le monde soit remercié.

Nous espérons nous retrouver nombreux en septembre avec Marie et Géofray pour une nouvelle saison. Les instructions seront fournies en temps voulu pour les inscriptions.

Bonnes vacances à tous

Le bureau

2 Comité des fêtes : Cette année, la tournée du comité sera différente des années précédentes. Nous avons décidé de ne pas passer dans les maisons au mois de juillet mais de faire sous forme de « barricot » On s'explique... Nous profiterons de la semaine précédant les fêtes (du lundi 20 au jeudi 23 août) pour passer des moments conviviaux avec les uzinois. Nous nous posterons à des lieux stratégiques dans le village. Vous pourrez nous rejoindre, nous fournirons de quoi boire un coup et nous vous solliciterons pour casser la croûte ensemble (style auberge espagnole) ; vous pourrez également participer à la tombola. Vous trouverez le planning du barricot et le programme des fêtes avec le prochain bulletin municipal au début du mois d'août.

Nous comptons sur vous pour jouer le jeu pour cette nouveauté. Si vous avez besoin d'information supplémentaire, vous pouvez appeler Marine au 06 78 27 52 50 Lo Comitac

3 Informations paroissiales : Lundi 25 juin, à la suite de nos ancêtres, 22 pèlerins (dont 9 d'Uzein) se sont rendus à **notre chapelle de Sarrance** pour le pèlerinage annuel.

Selon la tradition, le montant des offrandes de messes pour la protection de notre village d'Uzein a été remis au prêtre de Sarrance. Rendez-vous l'année prochaine, pour entretenir notre chapelle et ses abords afin d'accueillir un nouveau groupe de pèlerins.

Du 13 au 16 juillet, nous accueillons son Eminence, le cardinal Théodore-Adrien SARR, archevêque émérite de Dakar. Il résidera au presbytère d'Uzein.

Après l'accueil par notre évêque, Monseigneur Marc AILLET, et la visite de son ami, son Eminence le cardinal Roger Etchegaray, samedi, il présidera la messe au sanctuaire Ste Quitterie, Dimanche 15 juillet à 10h30. Tous les paroissiens sont invités à cette messe, animée par notre chorale paroissiale et une chorale sénégalaise, ainsi qu'à l'apéritif qui suivra.

4 Groupe Cantar per Cantar : "Le 2ème marché fermier organisé par le groupe de chants "Cantar per Cantar" aura lieu le samedi 8 septembre prochain à partir de 19h dans la salle polyvalente du village. Lors de cette soirée vous aurez la possibilité de déguster dans une ambiance musicale, divers produits qui vous seront proposés par des producteurs locaux.

Nous espérons vous retrouver nombreux à cette manifestation qui s'annonce fort sympathique".



5 Los GRAVASSERS : Vous trouverez les réponses au quizz de la journée Sportive, Cérébrale et Festive du 9 juin dernier sur l'article illustré du site (fichier pdf « réponses quizz 2018 »)

Sur vos agendas, le groupe NADAU viendra se produire dans la salle polyvalente à l'automne 2019.